

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu succinct de la réunion du 11 février 2004

- 1 - **Approbation** du compte-rendu de la séance précédente.
- 2 - **Décisions** prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire □ augmentation des loyers des logements communaux, tarifs de location de salles et des concessions de terrain au cimetière et au columbarium.
- 3 - **Débat d'Orientation Budgétaire** □ Monsieur le Maire commente les prévisions des recettes attendues pour la DGF, l'état de la dette, la situation financière de la commune et la perspective de nouveaux investissements. Il ajoute que toutes les recettes ne sont pas connues à cette date, et qu'il convient de maîtriser la section de fonctionnement afin de gérer au mieux les investissements à venir.
- 4 - **Acceptation** de cession gratuite du sol de voirie et espaces communs de la résidence construite par Presti Immo Chemin du Ribart : à la demande de la société Presti Immo. Cette acquisition doit faire l'objet d'une enquête publique préalable.
- 5 - **Contrat de suivi** des progiciels du Livre Foncier □ ces progiciels du Livre Foncier permettent la gestion informatique de certains documents d'urbanisme. Le contrat est passé avec la société Magnus France à compter du 1^{er} janvier 2004 pour une durée de 1 an renouvelable 3 ans maximum pour un montant de 5454,54 €.
- 6 - **Convention de requalification avec l'E.P.F.** de l'ouvrage franchissant l'autoroute A21 □ la requalification de la passerelle de franchissement de l'A21 reliant la fosse 11/19 aux terrils a été prise en compte au titre de la valorisation des sites de mémoire. L'objectif est de réaliser les travaux de réhabilitation et de verdissement de l'ouvrage sous maîtrise d'ouvrage E.P.F. (Établissement Public Foncier) après acquisition de l'ouvrage par la Ville.
- 7 - **Adhésion à l'association des ÉcoMaires** □ cette association a pour objet notamment l'aide aux élus pour le développement de politiques durables intégrant la prévention des risques. Le montant prévisionnel de l'adhésion s'élève à la somme de 0,052 € par habitant.
- 8 - **Questions diverses** □
 - Ouverture-fermeture de classes □ avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école A. Lamendin et défavorable à la fermeture d'une classe à l'école S. Merlin
 - Évaluation des politiques communales.

Toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité.